

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 9 février 2012 portant nomination de membres du jury de l'examen de sortie des élèves de la 50^e promotion de l'École nationale supérieure de sécurité sociale

NOR : ETSS1230062A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article R. 123-33 ;

Vu l'arrêté du 17 février 1978 relatif à la composition du jury de l'examen de sortie de l'École nationale supérieure de sécurité sociale ;

Sur proposition du conseil d'administration de l'École nationale supérieure de sécurité sociale en date du 15 décembre 2011,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Sadran (Pierre), directeur honoraire de l'institut d'études politiques de Bordeaux, est nommé président du jury de l'examen de sortie des élèves de la 50^e promotion de l'École nationale supérieure de sécurité sociale.

Article 2

Sont nommés membres du jury :

Mme Babel (Marie-Renée), directrice générale adjointe de l'agence régionale de santé Île-de-France.

Mme Baron (Anne), directrice générale adjointe de l'agence régionale de santé Aquitaine.

M. Donnay (François), directeur de la mutualité sociale agricole Nord - Pas-de-Calais.

M. Lacroix (Guillaume), directeur de la caisse d'allocations familiales de Châteauroux.

M. Perrot (Matthieu), directeur de la caisse RSI Poitou-Charentes.

M. Pujolar (Olivier), maître de conférences à l'université Montesquieu - Bordeaux-IV.

Mme Videcoq-Aubert (Sarah), directrice de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Ardèche.

Article 3

Sont nommés examinateurs de comptabilité :

M. Jamois (Sébastien), agent comptable de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Hérault.

Mme Lorenzi (Corinne), agent comptable de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis.

Article 4

Dans le cas où M. Sadran (Pierre) se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, le jury serait présidé par M. Pujolar (Olivier).

Article 5

Le directeur de l'École nationale supérieure de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 février 2012.

Pour le ministre du travail,
de l'emploi et de la santé
et par délégation :
*Le directeur
de la sécurité sociale par intérim,*
J.-L. REY

Pour le ministre de l'agriculture,
de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire
et par délégation :
*Le directeur adjoint
des affaires financières,
sociales et logistiques,*
P. AUZARY